

Conditions d'homologation des titres de champions Cockers Anglais

Champion de France de Conformité au standard	Champion National des Expositions
<ul style="list-style-type: none"> • TB en field-trial • ADN (enregistré à la SCC) • Indemne APR examen clinique de moins de 2 ans ou test génétique • Examen dysplasie – stade A, B ou C accepté • CACS Nationale d'élevage ou CACS Championnat de France ou 2 RCACS de championnat SCC ou NE dans un intervalle de 2 ans du 1er janvier au 31 décembre • CACS dans une exposition internationale à CACIB • CACS dans une exposition nationale à CACS 	<ul style="list-style-type: none"> • TB en field-trial • ADN (enregistré à la SCC) • Indemne APR examen clinique de moins de 2 ans ou test génétique • Examen dysplasie – stade A, B ou C accepté • 6 CACS obtenus en expositions nationales exclusivement, dont un en spéciale, sous trois juges différents • 1 excellent classé en Nationale d'élevage obtenu dans les classes jeune, intermédiaire, ouverte ou champion
<p>Les CACS doivent être obtenus sous 3 juges différents dont au moins un juge Français. Le délai pour l'obtention des autres critères après l'obtention du CACS de la NE ou du CH de France est de 2 ans. Passé ce délai, la RCACS ayant valeur de Championnat pourra prétendre au titre s'il remplit les conditions stipulées.</p> <p>Si le même chien a fait les deux CACS de championnat la même année, la 2e RCACS pourra prétendre au titre s'il remplit les conditions requises</p>	<p>Tous les CACS doivent être obtenus en expositions NATIONALES en 24 mois maximum.</p>
<p>La demande d'homologation doit être faite auprès du Club de race dans le délai maximum de 2 mois à compter du dernier résultat (CACS, test comportemental ou santé).</p>	<p>Mise en application à partir du 1er Juillet 2015 sans rétroactivité. Les récompenses prises en compte seront celles obtenues à partir du 1er Juillet 2015.</p>
<p>Les demandes d'homologation doivent être adressées au Spaniel Club Français : M. Roger Debard - 59, Chemin du Terrier – 69360 – Ternay.</p>	

■ Homologation champion de France de travail Cockers Anglais

Le dossier doit attester de l'obtention de :

- 3 CACT en GT + 1 EXC au printemps sur gibier naturel
- OU 2 CACT en GT + 1 CACT au printemps sur gibier naturel
- OU 2 CACT de printemps + 1 CACT sur GT
- 1 seul de ces CACT pourra provenir d'un concours amateur.
- Le CACT de la SCC lors de la coupe de France compte double s'il est accompagné du CACIT.
- La RACT pourra être prise en compte si le titulaire du CACT est Champion homologué à la date du concours (pas d'effet rétroactif)
- 1 TB en exposition
- 1 rapport à l'eau de championnat (voir règlement des field-trials) sauf si le chien a été classé dans un concours à CACIT dans la saison ou s'il a satisfait à une épreuve test de rapport à l'eau dans la saison.
- Critères sanitaires les mêmes que pour l'homologation du titre de CH CS (APR)
- Dysplasie coxo-fémorale stade A-B-C
- Empreinte ADN enregistrée à la SCC

Toutes les récompenses ci-dessus sont valables pour les femelles qui auront également la possibilité d'homologuer leur championnat de travail avec la variante ci-dessous.

Variante pour les femelles:

- 1CACT + 2 RACT, si ces trois récompenses sont obtenues en automne 1 EXC en printemps est obligatoire
- Ou 2 CACT et 1 RACT si ces trois récompenses sont

- obtenues en automne 1 EXC en printemps est obligatoire.
- 1 CACT en printemps + 2 RACT en automne
- Ou 2 CACT en printemps + 1 RACT en Automne
- 1 seul de ces CACT pourra provenir d'un concours amateur.
- Le CACT de la SCC lors de la coupe de France compte double s'il est accompagné du CACIT
- 1 rapport à l'eau de championnat (voir règlement des field-trials) sauf si le chien a été classé dans un concours à CACIT dans la saison ou s'il a satisfait à une épreuve test de rapport à l'eau dans la saison
- Critères sanitaires les mêmes que pour l'homologation du titre de CH CS.
- Dans tous les cas le délai de deux mois après la dernière récompense doit absolument être respecté.

■ Titre de Trialer :

- Exc . en field-trial
- T.B. en exposition
- Empreinte ADN enregistré à la SCC

Est considérée comme une récompense

- CACS , RCACS , EXC , TB en exposition, CACT, RACT, EXC, TB en field- trial, Examens médicaux

N'est pas considérée comme une récompense

- Rapport à l'eau

Conseils

Ne pas envoyer les originaux ils ne vous seront pas retournés, le Spaniel club les conservera en archives. Effectuer les examens médicaux le plus tôt possible, ne pas attendre la fin de la carrière de votre chien.

Conditions d'homologation des titres de champions English Springer

Champion de France de Conformité au standard	Champion National des Expositions
<ul style="list-style-type: none"> • TB en field-trial • ADN (enregistré à la SCC) • Indemne APR examen clinique de moins de 2 ans ou test génétique • Examen dysplasie – stade A, B ou C accepté • Dysplasie de la rétine résultat toléré Focal, refusé Géo et Total • Examen clinique de moins de 2 ans • CACS Nationale d'élevage ou CACS Championnat de France ou 2 RCACS de championnat SCC ou NE dans un intervalle de 2 ans du 1er janvier au 31 décembre • CACS dans une exposition internationale à CACIB • CACS dans une exposition nationale à CACS 	<ul style="list-style-type: none"> • TB en field-trial • ADN (enregistré à la SCC) • Indemne APR examen clinique de moins de 2 ans • Dysplasie de la rétine résultat toléré Focal, refusé Géo et Total • Examen clinique de moins de 2 ans • Examen dysplasie – stade A, B ou C accepté • 6 CACS obtenus en expositions nationales exclusivement, dont un en spéciale, sous trois juges différents • 1 excellent classé en Nationale d'élevage obtenu dans les classes jeune, intermédiaire, ouverte ou champion
<p>Les CACS doivent être obtenus sous 3 juges différents dont au moins un juge Français. Le délai pour l'obtention des autres critères après l'obtention du CACS de la NE ou du CH de France est de 2 ans. Passé ce délai, la RCACS ayant valeur de Championnat pourra prétendre au titre s'il remplit les conditions stipulées. Si le même chien a fait les deux CACS de championnat la même année, la 2e RCACS pourra prétendre au titre s'il remplit les conditions requises.</p>	<p>Tous les CACS doivent être obtenus en expositions NATIONALES en 24 mois maximum.</p>
<p>La demande d'homologation doit être faite auprès du Club de race dans le délai maximum de 2 mois à compter du dernier résultat (CACS, test comportemental ou santé)</p>	<p>Mise en application à partir du 1er Juillet 2015 sans rétroactivité. Les récompenses prises en compte seront celles obtenues à partir du 1er Juillet 2015.</p>
<p>Les demandes d'homologation doivent être adressées au Spaniel Club Français : M. Roger Debard - 59, Chemin du Terrier – 69360 – Ternay.</p>	

■ Homologation champion de France de travail Springer

Le dossier doit attester de l'obtention de :

- 3 CACT en GT + 1 EXC au printemps sur gibier naturel
- OU 2 CACT en GT + 1 CACT au printemps sur gibier naturel
- OU 2 CACT de printemps + 1 CACT sur GT
- 1 seul de ces CACT pourra provenir d'un concours amateur.
- Le CACT de la SCC lors de la coupe de France compte double s'il est accompagné du CACIT.
- La RCACT pourra être prise en compte si le titulaire du CACT est Champion homologué à la date du concours (pas d'effet rétroactif)
- 1 TB en exposition
- 1 rapport à l'eau de championnat (voir règlement des field-trials) sauf si le chien a été classé dans un concours à CACIT dans la saison ou s'il a satisfait à une épreuve test de rapport à l'eau dans la saison.
- Critères sanitaires les mêmes que pour l'homologation du titre de CH CS (APR, Dysplasie de la rétine stade toléré Focal, refusé Géo et Total, Dysplasie coxo-fémorale stade A-B-C)
- Empreinte ADN enregistrée à la SCC

Toutes les récompenses ci-dessus sont valables pour les femelles qui auront également la possibilité d'homologuer leur championnat de travail avec la variante ci-dessous.

Variante pour les femelles:

- 1CACT + 2 RCACT, si ces trois récompenses sont obtenues en automne 1 EXC en printemps est obligatoire
- Ou 2 CACT et 1 RCACT si ces trois récompenses sont

obtenues en automne 1 EXC en printemps est obligatoire.

- 1 CACT en printemps + 2 RCACT en automne
- Ou 2 CACT en printemps + 1RCACT en Automne
- 1 seul de ces CACT pourra provenir d'un concours amateur.
- Le CACT de la SCC lors de la coupe de France compte double s'il est accompagné du CACIT
- 1 rapport à l'eau de championnat (voir règlement des field-trials) sauf si le chien a été classé dans un concours à CACIT dans la saison ou s'il a satisfait à une épreuve test de rapport à l'eau dans la saison
- Critères sanitaires les mêmes que pour l'homologation du titre de CH CS.
- Dans tous les cas le délai de deux mois après la dernière récompense doit absolument être respecté.

■ Titre de Trialer :

- Exc . en field-trial
- T.B. en exposition
- Empreinte ADN enregistré à la SCC

Est considérée comme une récompense

- CACS , RCACS , EXC , TB en exposition, CACT, RCACT, EXC, TB en field- trial, Examens médicaux

N'est pas considérée comme une récompense

- Rapport à l'eau

Conseils

Ne pas envoyer les originaux ils ne vous seront pas retournés, le Spaniel club les conservera en archives. Effectuer les examens médicaux le plus tôt possible, ne pas attendre la fin de la carrière de votre chien.

Conditions d'homologation des titres de champions Cockers Américains

Champion de France de Conformité au standard	Champion National des Expositions
<ul style="list-style-type: none"> TAN (test aptitude naturelle) ADN (enregistré à la SCC) Indemne cataracte – examen clinique de moins de 2 ans Examen dysplasie – stade A, B ou C accepté CACS Nationale d'élevage ou CACS Championnat de France ou 2 RCACS de championnat SCC ou NE dans un intervalle de 2 ans du 1er janvier au 31 décembre CACS dans une exposition internationale à CACIB CACS dans une exposition nationale à CAC 	<ul style="list-style-type: none"> TAN (test aptitude naturelle) ADN (enregistré à la SCC) Indemne cataracte – examen clinique de moins de 2 ans Examen dysplasie – stade A, B ou C accepté 6 CACS obtenus en expositions nationales exclusivement, dont un en spéciale, sous trois juges différents 1 excellent classé en Nationale d'élevage obtenu dans les classes jeune, intermédiaire, ouverte ou champion
Les CACS doivent être obtenus sous 3 juges différents dont au moins un juge Français. Le délai pour l'obtention des autres critères après l'obtention du CACS de la NE ou du CH de France est de 2 ans. Passé ce délai, la RCACS ayant valeur de Championnat pourra prétendre au titre s'il remplit les conditions stipulées. Si le même chien a fait les deux CACS de championnat la même année, la 2e RCACS pourra prétendre au titre s'il remplit les conditions requises.	Tous les CACS doivent être obtenus en expositions NATIONALES en 24 mois maximum.
La demande d'homologation doit être faite auprès du Club de race dans le délai maximum de 2 mois à compter du dernier résultat (CACS, test comportemental ou santé).	Mise en application à partir du 1er Juillet 2015 sans rétroactivité. Les récompenses prises en compte seront celles obtenues à partir du 1er Juillet 2015.
Les demandes d'homologation doivent être adressées au Spaniel Club Français : M. Roger Debard - 59, Chemin du Terrier – 69360 – Ternay.	

Conditions d'homologation des titres de champions Kooikerhondje Petit chien de chasse au gibier d'eau

Champion de France de Conformité au standard	Champion National des Expositions
<ul style="list-style-type: none"> TEST de sociabilité minimum 16 points ADN (enregistré à la SCC) Indemne APR – examen clinique de moins de 2 ans Luxation de la rotule, sujet indemne CACS Nationale d'élevage ou CACS Championnat de France ou 2 RCACS de championnat SCC ou NE dans un intervalle de 2 ans du 1er janvier au 31 décembre CACS dans une exposition internationale à CACIB CACS dans une exposition nationale à CAC 	<ul style="list-style-type: none"> TEST de sociabilité minimum 16 points ADN (enregistré à la SCC) Indemne APR – examen clinique de moins de 2 ans Luxation de la rotule, sujet indemne 6 CACS obtenus en expositions nationales exclusivement, dont un en spéciale, sous trois juges différents 1 excellent classé en Nationale d'élevage obtenu dans les classes jeune, intermédiaire, ouverte ou champion
Les CACS doivent être obtenus sous 3 juges différents dont au moins un juge Français. Le délai pour l'obtention des autres critères après l'obtention du CACS de la NE ou du CH de France est de 2 ans. Passé ce délai, la RCACS ayant valeur de Championnat pourra prétendre au titre s'il remplit les conditions stipulées. Si le même chien a fait les deux CACS de championnat la même année, la 2e RCACS pourra prétendre au titre s'il remplit les conditions requises.	Tous les CACS doivent être obtenus en expositions NATIONALES en 24 mois maximum.
La demande d'homologation doit être faite auprès du Club de race dans le délai maximum de 2 mois à compter du dernier résultat (CACS, test comportemental ou santé).	Mise en application à partir du 1er Juillet 2015 sans rétroactivité. Les récompenses prises en compte seront celles obtenues à partir du 1er Juillet 2015.
Les demandes d'homologation doivent être adressées au Spaniel Club Français : M. Roger Debard - 59, Chemin du Terrier – 69360 – Ternay.	

Conditions d'homologation des titres de champions

Autres variétés

Champion de France de Conformité au standard	Champion National des Expositions
<ul style="list-style-type: none"> TB en field-trial ADN (enregistré à la SCC) Indemne APR examen clinique de moins de 2 ans ou test génétique Examen dysplasie – stade A, B ou C accepté D et E accepté pour les Sussex et les Clumbers CACS Nationale d'élevage ou CACS Championnat de France ou 2 RCACS de championnat SCC ou NE dans un intervalle de 2 ans du 1er janvier au 31 décembre CACS dans une exposition internationale à CACIB CACS dans une exposition nationale à CAC 	<ul style="list-style-type: none"> TB en field-trial ADN (enregistré à la SCC) Indemne APR examen clinique de moins de 2 ans Examen dysplasie – stade A, B ou C accepté 6 CACS obtenus en expositions nationales exclusivement, dont un en spéciale, sous trois juges différents 1 excellent classé en Nationale d'élevage obtenu dans les classes jeune, intermédiaire, ouverte ou champion
Les CACS doivent être obtenus sous 3 juges différents dont au moins un juge Français. Le délai pour l'obtention des autres critères après l'obtention du CACS de la NE ou du CH de France est de 2 ans. Passé ce délai, la RCACS ayant valeur de Championnat pourra prétendre au titre s'il remplit les conditions stipulées. Si le même chien a fait les deux CACS de championnat la même année, la 2e RCACS pourra prétendre au titre s'il remplit les conditions requises.	Tous les CACS doivent être obtenus en expositions NATIONALES en 24 mois maximum.
La demande d'homologation doit être faite auprès du Club de race dans le délai maximum de 2 mois à compter du dernier résultat (CACS, test comportemental ou santé).	Mise en application à partir du 1er Juillet 2015 sans rétroactivité. Les récompenses prises en compte seront celles obtenues à partir du 1er Juillet 2015.
Les demandes d'homologation doivent être adressées au Spaniel Club Français : M. Roger Debard - 59, Chemin du Terrier – 69360 – Ternay.	

■ Homologation champion de France de travail Autres Variétés

Le dossier doit attester de l'obtention de :

- 3 CACT en GT + 1 EXC au printemps sur gibier naturel
- OU 2 CACT en GT + 1 CACT au printemps sur gibier naturel
- OU 2 CACT de printemps + 1 CACT sur GT
- 1 seul de ces CACT pourra provenir d'un concours amateur.
- Le CACT de la SCC lors de la coupe de France compte double s'il est accompagné du CACIT.
- La RACT pourra être prise en compte si le titulaire du CACT est Champion homologué à la date du concours (pas d'effet rétroactif)
- 1 TB en exposition
- 1 rapport à l'eau de championnat (voir règlement des field-trials) sauf si le chien a été classé dans un concours à CACIT dans la saison ou s'il a satisfait à une épreuve test de rapport à l'eau dans la saison.
- Critères sanitaires les mêmes que pour l'homologation du titre de CH CS (APR)
- Dysplasie coxo-fémorale stade A-B-C
- Empreinte ADN enregistrée à la SCC

Toutes les récompenses ci-dessus sont valables pour les femelles qui auront également la possibilité d'homologuer leur championnat de travail avec la variante ci-dessous.

Variante pour les femelles:

- 1CACT + 2 RACT, si ces trois récompenses sont obtenues en automne 1 EXC en printemps est obligatoire
 - Ou 2 CACT et 1 RACT si ces trois récompenses sont obtenues en automne 1 EXC en printemps est obligatoire.
 - 1 CACT en printemps + 2 RACT en automne
 - Ou 2 CACT en printemps + 1 RACT en Automne
 - 1 seul de ces CACT pourra provenir d'un concours amateur ou d'une épreuve réservée aux autres variétés.
 - Le CACT de la SCC lors de la coupe de France compte double s'il est accompagné du CACIT
 - 1 rapport à l'eau de championnat (voir règlement des field-trials) sauf si le chien a été classé dans un concours à CACIT dans la saison ou s'il a satisfait à une épreuve test de rapport à l'eau dans la saison
- Dans tous les cas le délai de deux mois après la dernière récompense doit absolument être respecté.

■ Titre de Trialer :

- Exc . en field-trial
 - T.B. en exposition
 - Empreinte ADN enregistré à la SCC
- Le délai de deux mois après la dernière récompense doit absolument être respecté.

Est considérée comme une récompense

CACS , RCACS , EXC , TB en exposition, CACT, RACT, EXC, TB en field- trial, Examens médicaux

N'est pas considérée comme une récompense

Rapport à l'eau

Conditions d'homologation des titres de champions

Jeunes & Vétérans

Champion de France jeune	1er exc. classe jeune Ch de France ou NE	TAN	TEST SANTE : Les mêmes que pour les autres titres	ADN : oui	N'ouvre pas l'accès à la classe Champion
Champion de France vétérans	1er exc. classe vétérans Ch de France ou NE	TAN	Santé : NON	ADN : oui	N'ouvre pas l'accès à la classe Champion